

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Bully et Mme Laëtitia Bassereau-Vaultier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

Vu la décision n° DEC132573INSHS du 17septembre 2013 portant nomination de Mme Annie Dumont et de M. Sébastien Bully aux fonctions de directrice et de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Bully, délégation est donnée à **Laëtitia Bassereau-Vaultier**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2013

Annie Dumont

Directrice de l'unité

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012